



**Conseil Municipal
de la Commune de Montbron
Département de la Charente
2023– n°4 – 8**

L'an deux-mil-vingt-trois, le trente et un mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTBRON, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gwenhaël FRANÇOIS, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

| | |
|------------------------------------|-------------|
| Nombre de conseillers municipaux : | 19 |
| Nombre de présents : | 15 |
| Nombre de votants : | 17 |
| Date de convocation : | 25 mai 2023 |
| Date d'affichage : | 25 mai 2023 |

M. Gwenhaël François, M. Jacques-Albert Morel, Mme Danièle Bernard, M. Bernard Azen, Mme Aurélie Truffandier, Mme Marcelle Buisson, Mme Marie Coiffard, Mme Lisbeth Combaud, M. Frédéric Diaz, M. Didier Génini, Mme Audrey Jossely, M. Eric Lamothe, M. Didier Lavergne, Mme Claudine Michely, M. Nicolas Rassat.

Absents et excusés : Mme Justine Terrade, Mme Marjorie Courtin, M. Anthony Guet, M. Christian Tuyeras.

Pouvoirs : Mme Justine Terrade à Mme Aurélie Truffandier, M. Anthony Guet à M. Gwenhaël François.

Secrétaire de séance : Mme Lisbeth Combaud.

OBJET

Locations et prêts de tivolis, scène mobile, tables et chaises

Exposé :

Monsieur le Maire explique que la gratuité des locations et prêts de tivolis, scène mobile et tables et chaise doit être étudiée au cas par cas. Aussi, il propose la révision des modalités comme suit :

Dans le périmètre communal :

Une location du « petit tivoli » pour les habitants de la commune (maison principale) à un tarif de 100€ par 48h d'utilisation. Les demandeurs devront venir récupérer les équipements auprès des services techniques. Le montage et démontage restent à leur charge.

Le conseil municipal autorise le maire à étudier des situations particulières afin de permettre la gratuité des locations de matériel communal, lorsque cela est estimé être dans l'intérêt communal (obsèques, repas de quartier, manifestations en faveur de l'économie locale, ...).

Gratuité pour les centres de secours ainsi que les amicales des sapeurs-pompiers du territoire communautaire (La Rochefoucauld / Montbron). Ces derniers devront venir récupérer, assurer et monter/démonter eux-mêmes ces équipements.

Hors du périmètre communal :

Pour les locations avec des structures et collectivités hors de Montbron un tarif de base à 500€ s'appliquerait. Cette location sera soumise à une convention tripartite entre l'association de l'événement, la municipalité d'accueil et notre commune. Une demande de participation d'au moins un agent des services techniques de la municipalité d'accueil sera requise pour assurer l'accueil, l'aide au montage et la sécurité de l'installation. Si cette condition n'est pas remplie, les services techniques de Montbron ne pourront pas monter l'équipement sans accord de la direction.

Le maire est chargé d'examiner les demandes provenant d'autres municipalités qui souhaitent bénéficier de la location de matériel communal à titre gratuit dans le cadre d'un accord de partenariat contractuel. Dans le cadre de ces accords, il peut être envisagé de fournir l'aide d'agents techniques de la commune pour accompagner l'utilisation du matériel prêté. Le maire sera chargé de définir les modalités de cet échange de services, en veillant à ce que les services techniques de la commune ne soient pas affectés de manière excessive.

Résolution :

Après avoir pris connaissance de ces explications puis délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **Valide** les propositions de Monsieur le Maire concernant l'application des modalités de locations et prêts de tivolis, scène mobile, tables et chaises.

Gwenhaël François,
Maire de Montbron